

PROCES-VERBAL N°5
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Présents : CORNILLON Joël, MARGIRIER Agnès, CHOLLEY Rémi, SEVENIER Stéphanie, DESMEURES Bruno, NOIR Sylvain, ROUZET Anaïs, PERTUET Mathilde, GREVE Chloé, GALLET Cindy, COQUATRIX Antoine, GIBOT Hervé, RAVIT Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : BOUTIN Brigitte représentée par RAVIT Alexandre, SEUX Jean-Christophe représenté par CORNILLON Joël

Secrétaire de séance : GALLET Cindy

Date de la convocation : Le 13 avril 2026

DELIBERATIONS

Objet : Vote des taux de fiscalité directe

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2026 sans hausse, soit :

- Foncier bâti = 28.58 %
- Foncier non bâti = 43.58 %
- Taxe d'habitation = 67.54 %

	Taux de référence pour 2026	Taux votés pour 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit 2026 attendu
Taxe foncière (bâti)	28.58	28.58	2 249 000	642 764 €
Taxe foncière (non bâti)	43.58	43.58	79 100	34 472 €
Taxe d'habitation	7.54	7.54	70 400	5 308 €
Produit fiscal attendu				682 544 €

Décision favorable à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Décision Modificative N°1

Suite au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, il est proposé de modifier le Budget Primitif comme suit :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 65888 Autres charges diverses		458 045.00 €		
R – 73111 : Impôts directs locaux				389 891.00 €
R – 73132 : Taxe sur les pylônes électriques				16 610.00 €
R – 74833 : Etat, compensation au titre des exonérations de TF				69 899.00 €
R – 748312 : DC RTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle			18 355.00	
Total FONCTIONNEMENT		458 045.00 €	18 355.00 €	476 400.00 €

Décision favorable à l'unanimité des membres présents et représentés



Objet : Renouvellement de la CCID

A l'issue des dernières élections municipales, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir **d'une liste de contribuables** (taxe foncière, taxe d'habitation ou CFE), **en nombre double (24 personnes)**, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste des 24 contribuables est annexée à la délibération.

Décision favorable à l'unanimité des membres présents et représentés



Objet : Commission d'Appel d'Offres (CAO)/Commission de Délégation de Service Public.

La CAO est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

Les règles de composition des commissions d'appel d'offre (CAO) sont unifiées avec celles des commissions de délégation de service public (CDSP).

C'est l'article L. 1411-5 du CGCT qui est applicable.

Pour une commune de moins de 3500 habitants, la CAO/CDSP est composée :

- par le maire,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante (2 personnes de la liste 1 et 1 personne de la liste 2) ainsi que trois membres suppléants (2 personnes de la liste 1 et 1 personne de la liste 2).

L'élection des membres de la CAO et de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Considérant qu'outre son maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Rémi CHOLLEY
Mme Agnès MARGIRIER
M. Hervé GIBOT

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Stéphanie SEVENIER
M. Antoine COQUATRIX
Mme Brigitte BOUTIN

Sont élus délégués titulaires :

M. Rémy CHOLLEY
Mme Agnès MARGIRIER
M. Hervé GIBOT

Sont élus délégués suppléants :

Mme. Stéphanie SEVENIER
M. Antoine COQUATRIX
Mme Brigitte BOUTIN

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du SIEP Valloire-Galaure

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du SIEP Valloire-Galaure,

Sont désignées pour représenter la commune de BEAUSEMBLANT au sein du SIEP Valloire-Galaure :

- **En qualité de délégué titulaire :** Mme Agnès MARGIRIER
- **En qualité de délégué suppléant :** Mme Stéphanie SEVENIER

Il est précisé que le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire.

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois

Conformément à l'article 5212-7 du C.G.C. T. et aux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois, chaque commune située dans le périmètre du SID devra désigner un délégué titulaire et un suppléant

Une fois désignés par chacune des 126 communes membres du SID, ces délégués seront ensuite réunis par territoire, ces territoires étant un périmètre territorial propre au SID, constitué des régions agricoles homogènes se caractérisant par des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant similaires.

L'ensemble des délégués d'un territoire constitue un collège qui élira ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du S.I.D., à savoir :

- au minimum deux délégués et, pour tenir compte de l'importance de certains territoires,
- un délégué supplémentaire au-delà de 1.000 hectares et par tranche de 1.000 hectares.

Les surfaces retenues sont les surfaces souscrites par les clients sur le périmètre du territoire à la date de mise en place du comité syndical.

Le comité syndical se composera au final de 30 membres et se réunira dès que toutes les désignations seront intervenues afin d'élire le Président et les Vice-Présidents du SID.

Sont désignés pour représenter la commune de BEAUSEMBLANT au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois :

En qualité de délégué titulaire : NOIR Sylvain

En qualité de délégué suppléant : MARGIRIER Agnès

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Sirctom

Le **SIRCTOM** (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. CORNILLON Joël

M. GIBOT Hervé

Est candidat au poste de suppléant :

M. DESMEURES Bruno

Est élu délégué titulaire :

M. CORNILLON Joël

Est élu délégué suppléant :

M. DESMEURES Bruno

Vote :

3 voix Contre : (M. Hervé GIBOT, M Alexandre RAVIT + 1 voix)

12 voix Pour l'élection de M. CORNILLON

Vote :

Unanimité des membres présents et représentés

Objet : Composition des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Commission des Finances/Marchés à procédure adaptée :

Elle est chargée de la programmation budgétaire.

Elle est compétente pour assister le pouvoir adjudicateur dans l'attribution des marchés et accords-cadres passés selon une procédure adaptée.

En particulier, la commission émet un avis sur le classement des offres et le choix de l'attributaire des marchés passés en procédure adaptée

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie (rapporteuse)
- M. RAVIT Alexandre
- Mme BOUTIN Brigitte
- M. GIBOT Hervé
- M. NOIR Sylvain

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission Voirie/Urbanisme :

Cette commission s'occupe des questions relatives à l'entretien des voies communales, chemins communaux et chemins, le fauchage et élagage et le curage et arasement des fossés.

- M. CORNILLON Joël (rapporteur Urbanisme)
- Mme MARGIRIER Agnès
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie
- M. NOIR Sylvain (rapporteur Voirie)
- M. SEUX Jean-Christophe
- M. RAVIT Alexandre
- M. COQUATRIX Antoine

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission des Bâtiments Publics et du Patrimoine :

Cette commission s'occupe des questions relatives à l'entretien du patrimoine communal. Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune, du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance dans les locaux, de proposer les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux ou propriétés de la commune.

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès
- M. CHOLLEY Rémi (rapporteur)
- Mme SEVENIER Stéphanie
- M. GIBOT Hervé
- M. DESMEURES Bruno
- M. COQUATRIX Antoine

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission des Affaires Scolaires, Petite Enfance :

Elle est chargée d'être en contact avec le Groupe Scolaire Arc-En-Ciel.

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès (rapporteuse)
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie
- Mme PERTUET Mathilde
- Mme GALLET Cindy
- Mme ROUZET Anaïs
- Mme BOUTIN Brigitte

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission des Affaires Sociales.

La commission mène une action générale de prévention et de développement social.

Elle a un devoir de discrétion.

Elle est chargée de l'organisation du repas des aînés

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès (Rapporteuse)
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie (Rapporteuse Repas des Anciens)
- Mme PERTUET Mathilde
- Mme GALLET Cindy
- M. SEUX Jean-Christophe
- Mme BOUTIN Brigitte

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission Environnement

La commission Environnement est compétente dans les domaines de la protection et de la valorisation de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, des transitions écologique et énergétique, de la prévention, de la qualité de l'habitat.

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie
- M. DESMEURES Bruno (rapporteur)
- Mme GREVE Chloé
- M. GIBOT Hervé

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission Fêtes, Sport et Culture

La commission Fêtes, Sport et Culture a pour objectif d'organiser ou de participer à l'organisation de diverses animations festives, sportives et culturelles.

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès (rapporteuse)
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie
- M. COQUATRIX Antoine (rapporteur Vogue/Fête de la musique)
- Mme ROUZET Anaïs
- Mme GREVE Chloé

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission Communication/Presse

La commission Communication participe à la mise à jour du compte Facebook, du Site internet et de Panneau Pocket. Elle gère aussi la rédaction, la publication et la diffusion du Belsimilien.

- M. CORNILLON Joël
- Mme MARGIRIER Agnès
- M. CHOLLEY Rémi
- Mme SEVENIER Stéphanie
- Mme PERTUET Mathilde (rapporteuse Belsimilien)
- M. COQUATRIX Antoine (rapporteur Facebook)
- Mme GALLET Cindy
- Mme BOUTIN Brigitte

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Désignation des correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

Correspondant Forêt :

- Mme PERTUET Mathilde

Correspondant Ambroisie

- Mme MARGIRIER Agnès

Correspondant Moustiques/Frelons asiatiques/Chenilles processionnaires

- M. NOIR Sylvain

Correspondant Défense

- M. COQUATRIX Antoine

Marché dominical :

- M. SEUX Jean-Christophe

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés

Divers :

1. Dépôt d'un Dossier de Déclaration Préalable le 15 avril 2026

Demandeur : TOTEM France

Adresse des travaux : route des acacias à Beausemblant

Parcelle : ZA 215

Objet : Installation d'une antenne relais

M. CORNILLON précise que la commune a réceptionné le Rapport de simulation de l'exposition et le Dossier d'information au préalable.

M. GIBOT demande à ce que les conseillers se positionnent pour ou contre l'installation d'une troisième antenne sur le territoire de la commune.

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 2 (M. CORNILLON +1)

2. Reprise de l'alimentation de l'éclairage public suite aux travaux d'Enedis, route du stade

Travaux nécessaires car séparation du réseau par Enedis pour la pose d'un transformateur 12 KVA pour un opérateur téléphonique (antenne relais Free).

Montant du projet : 4 500 € ht

Avant le renouvellement du conseil municipal, M. GIBOT Hervé avait pris contact avec le SDED et FREE. Il avait notamment sollicité FREE afin que l'opérateur prenne à sa charge le coût de ces travaux estimant que la reprise de l'alimentation de l'éclairage public s'est imposée à la commune du fait de l'installation de leur antenne relais.

M. CORNILLON a repris le dossier, il a contacté FREE. L'opérateur devrait prendre en charge une partie du coût des travaux. M. CORNILLON demande à FREE à ce que le reste à charge pour la commune soit nul.

3. Organigramme

M. COQUATRIX a présenté le nouvel organigramme des élus et des leurs délégations respectives. Cet organigramme sera mis sur le site internet et sur la page Facebook de la commune afin d'informer les Belsimiliens sur les responsabilités de chacun.

Une autre photographie peut être mise sur l'organigramme ou bien, en l'absence d'accord, l'organigramme paraîtra sans la photographie.

Certains élus n'ont pas encore répondu.

4. Questions/Demandes de M. GIBOT

- Pourquoi n'y a-t-il pas un banc à Boresse alors qu'il a été payé ?

M. le maire donnera réponse au prochain conseil municipal.

- Demande à ce qu'il y ait toujours 3 devis pour les travaux, achats, ...

- Parcours décisionnel aboutissant à la démolition de la maison, route Barthélemy de Laffemas, et à la substitution par la commune face à la défaillance des propriétaires

Lecture de ce parcours a été donnée.

- Demande à ce que le sens des votes soit précisé.

Levée de séance : 20h53